



Centre Intercommunal
d'action sociale



SARLAT PÉRIGORD NOIR

RAPPORT D'ACTIVITE

2019

« L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, tu as à le permettre. »

Antoine de Saint-Exupéry

SOMMAIRE

◆	PREAMBULE	3-4
◆	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
◆	ORGANIGRAMME	6
◆	RESSOURCES HUMAINES	7
◆	BUDGETS	8-9
◆	UNE MULTITUDE DE LIENS AVEC LE PUBLIC	10
◆	ACCUEIL DES PUBLICS	11
◆	AIRE DES GENS DU VOYAGE	12
◆	AIDE SOCIALE LEGALE	13
◆	ELECTION DE DOMICILE	14
◆	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET AIDES FACULTATIVES	15à18
◆	ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS	19-20
◆	AGENDA DU CIAS	21-22
◆	RESIDENCE AUTONOMIE DU PLANTIER	23à25
◆	CONCLUSION	26

INTRODUCTION

Le CIAS, comme tout service public doit penser ses évolutions prochaines en regard des caractéristiques démographiques, partenariales, financières. Le projet d'action sociale locale doit tenir compte des contraintes budgétaires pesant sur la collectivité, de l'accroissement de la démographie des seniors, de l'accroissement de la précarisation de la population active (droits Pôle Emploi plus longs à obtenir...), de la population des actifs dont les ressources s'affaiblissent face à un renchérissement de différents coûts (énergie, logement...), des contraintes de mobilité et d'une population de jeunes apparaissant aux acteurs médico-sociaux plus fréquemment fragilisée.

Le CIAS observe un accroissement du nombre de personnes en situations de précarité et notamment hébergées chez des tiers. Le nombre de domiciliation administrative en est un indicateur. Le CIAS note aussi une augmentation du nombre de jeune en difficulté d'insertion. Ce sont potentiellement des situations génératrices de tensions à l'accueil et parfois dans le partenariat. Ces usagers sont suivis par divers intervenants qui peinent parfois à se concerter. Les réseaux partenariaux se constituent et doivent s'élargir.

Face à ces évolutions touchant particulièrement son public le CIAS doit maintenir des constantes telles que garantir l'accueil du public, soutenir l'accès aux droits, optimiser les modes d'accompagnement et renforcer les interventions collectives dont chacun s'accorde à reconnaître le caractère dynamique. L'établissement doit aussi renforcer les fonctions de pilotage, de coordination et consolider les partenariats.

2019 a été marqué par différentes évolutions et difficultés. Le public a été accueilli en plus grand nombre. Plus de 14 000 accueils ont été réalisés (soit un volume d'activité plus que doublé en 6 années). Une proportion légèrement croissante (autour de 60%) est constituée des accueils physiques. Cette donnée vient confirmer que le public recherche le contact avec des interlocuteurs. La demande s'amplifie au moment où la dématérialisation des démarches s'accroît. Le CIAS constamment à proposer la meilleure qualité d'accueil aux personnes venant dans les locaux ou bénéficiant de ses services.

L'usage quasi permanent de notre borne internet publique et l'activité d'assistance aux démarches dématérialisées durant le premier trimestre 2019, grâce à la présence d'un jeune en mission de service civique, permettent de souligner que la population tente de s'approprier les nouveaux outils mais que cet usage doit encore être accompagné fortement pour certains.

L'utilisation de l'outil informatique est, comme nous le notions en 2018, un incontournable de l'inclusion sociale. Etre éloigné de cette pratique vient surajouter à l'exclusion. Le travail social qui s'installe avec ces publics tient compte de cette difficulté et, ce faisant, doit réfléchir au sens même de l'accompagnement à conduire car si « ne pas faire à la place du sujet » est au cœur même de son autonomie, faire avec le sujet et ces nouveaux médias requiert un accroissement du temps d'accompagnement que le CIAS peut appréhender d'ores et déjà mais ne peut encore réellement quantifier.

Le téléphone public mis à disposition des usagers dans le hall du CIAS n'avait pas connu de réelle croissance d'utilisation lorsque 3 ans auparavant la dernière cabine téléphonique publique, hors d'usage, avait été démontée. Il en va tout autrement au CIAS désormais. Le téléphone public est, comme la borne internet, en utilisation quotidienne quasi permanente. Le public utilise cette ressource pour ses demandes administratives exclusivement.

Les démarches se font désormais sur des plates-formes et les usagers ont besoin de pouvoir sentir des interlocuteurs humains venant, au besoin, les aider dans leurs démarches essentielles en face d'outils impersonnels. Ce sont de nouvelles tâches que l'équipe accueil doit assumer. Elles peuvent aussi être sources de tensions voire d'exaspération des publics.

Les retraités sont demandeurs et souhaitent bénéficier d'apprentissages comme le démontrent les ateliers informatique que le CIAS a mis en place depuis déjà longtemps. Si une partie de la population intègre et s'acculture à ces nouveaux moyens, le CIAS est aussi un observatoire pertinent de la population qui se trouve en situation de non recours du fait des moyens de traitement des droits grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC). Parmi eux, les personnes âgées bien entendu mais aussi les publics en situations précaires en terme d'insertion, de logement, de liens sociaux.

Les usagers viennent chercher des solutions à leurs difficultés, une écoute, une prestation, un conseil. Pour accueillir le public il faut se sentir en capacité d'accueil, se sentir soi-même accueilli, respecté, et reconnu pour avoir confiance dans sa propre capacité d'agir.

Nous recherchons un accueil qui garantisse l'écoute et le respect du public tout autant que la sécurité des professionnels. Notre façon d'organiser notre travail en commun, de nous respecter et de nous entendre n'est pas étrangère à l'assurance professionnelle et à la sécurisation du public. Des incidents violents ont eu lieu plusieurs fois cette année, en quelques jours. L'établissement a veillé à la protection des agents comme du public. Le Président du CIAS a porté plainte contre les agresseurs, et fait engager un travail d'ingénierie afin de sécuriser les locaux et prévenir ces difficultés. Cependant ces événements affectent profondément chacun des professionnels comme la dynamique collective.

En 2019 le CIAS a aussi consulté ses publics : une enquête qualité auprès des clients de la restauration à domicile permettra en 2020 de dégager des lignes de force pour répondre plus encore aux besoins des clients et cerner de nouvelles demandes. Le CIAS a aussi interrogé ses horaires d'ouverture au public. Les premiers résultats issus d'une enquête flash démontrent une tendance qu'il conviendra de confirmer par un questionnaire systématique auprès des usagers se présentant à l'accueil.

Le CIAS en tant qu'outil de la politique sociale de la collectivité territoriale Sarlat-Périgord Noir et, à cet égard il se doit de prendre place dans un ensemble de services publics dont la cohérence des politiques d'accueil et d'ouverture au public doit être perceptible par les habitants. Il doit être aussi un outil dont les services et ressources sont bien connus.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

POPULATION DU TERRITOIRE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en janvier 2010.

Il est une personnalité morale de droit public, il dispose d'un Conseil d'Administration, où chaque commune est représentée, présente un budget autonome et dispose d'un tableau des effectifs distinct de celui de la Communauté de communes.

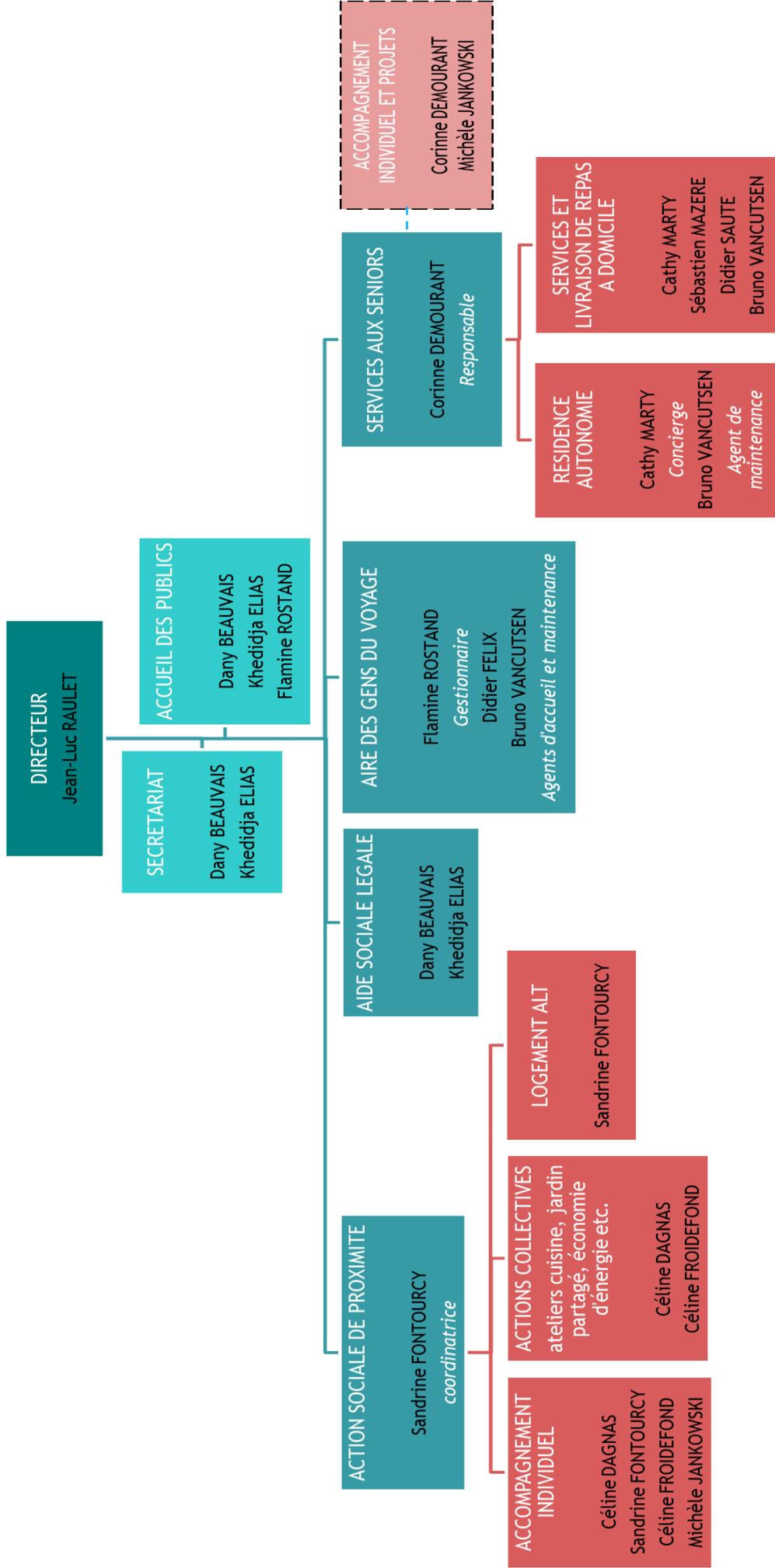
Nom Commune	Population
Beynac et Cazenac	557
Marcillac Saint Quentin	802
Marquay	583
Proissans	1 026
La Roque Gageac	457
Saint André Allas	852
Sainte Nathalène	594
Saint Vincent de Cosse	374
Saint Vincent Le Paluel	374
Sarlat La Canéda	8869
Tamniès	393
Vézac	635
Vitrac	829
TOTAL	16 345

Président : Jean-Jacques de PERETTI

Vice-Présidente : **Marie-Louise MARGAT**

<i>Membres élus</i>		<i>Membres nommés</i>	
<i>Noms</i>	<i>Communes</i>	<i>Noms</i>	<i>Représentations</i>
Marie-Louise MARGAT	Sarlat-La-Canéda	Alain BERON	La Main forte
Marlies CABANEL	Sarlat-La-Canéda	Daniel DOUBLIER	Beynac et Cazenac
Jean-Marie CHAUMEL	St Vincent de Cosse	Michel HUGUET	Tamniès
Sophie COLLARDEAU-TRICHET	Sarlat-La-Canéda	Solange LAMOTHE	St André d'Allas
Marie-Pierre DELATTAINANT	Sarlat-La-Canéda	Mellys LINDSTRÖM	La Roque Gageac
Jean-Fred DROIN	Sarlat-La-Canéda	Michel MAURY	Personnes en situation de handicap
Christian LAMOUREUX	Vitrac	Marie Françoise SAULIERE	Personnes Agées
Jeannine NICOLAS	St Vincent Le Paluel	Colette SOUMEYROU	Marquay
Jérôme PEYRAT	La Roque Gageac	Roland THEIL	Sarlat-La-Canéda
Patrick SALINIE	St André d'Allas	Valérie VIDAL	Proissans
Benoit SECRESTAT	Proissans		

Organigramme du CIAS



Indicateurs de gestion des ressources humaines

Effectif au 31/12/19 : 16 agents

10 titulaires

70% de femmes

30% d'hommes

30% catégorie A

20% catégorie B

50% catégorie C

7 Contractuels (1 CDI, 4 CDD, 2 stagiaires) dont 5 femmes et 2 hommes

176 bulletins de salaire établis sur l'année 2019

Déroulement de carrière :

7 avancements d'échelon,

3 avancements de grade,

Formation :

57,5 journées de formation (8 agents concernés) dont :

20 journées de professionnalisation,

9 journées de perfectionnement (4 agents)

28,5 journées de préparation examens et/ou concours (2 agents)

Absentéisme pour maladie :

369 jours de maladie touchant 8 agents

un Arrêt Maladie Ordinaire (AMO) de 270 jours,

un AMO de 28 jours

57 jours pour 6 agents

Maternité - paternité :

1 agent concerné ; 126 jours d'absence.

Compte administratif 2019

INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	Réalisé	RAR	DISPONIBLE
001	Résultat antérieur reporté				- €
020	Dépenses imprévues	1 480,81 €			1 480,81 €
040	Opération ordre transfert	8 300,00 €	8 300,00 €		- €
041	Opération patrimoniale	4 184,00 €	3 198,00 €		986,00 €
13	Subventions d'investissement	16 400,00 €	16 400,00 €		- €
16	Emprunts et dettes	17 500,00 €	15 230,69 €		2 269,31 €
20	Immobilisations incorporelles	4 995,11 €	3 186,95 €		1 808,16 €
21	Immobilisations corporelles	25 839,00 €	18 733,85 €		7 105,15 €
26	Participationset créances	200,00 €			200,00 €
TOTAL		78 898,92 €	65 049,49 €	- €	13 849,43 €
INVESTISSEMENT RECETTES					
INVESTISSEMENT RECETTES		PREVU	Réalisé	Engagé	DISPONIBLE
001	Résultat antérieur reporté	9 274,94 €	9 274,94 €		0,00 €
021	Virement de la section d'exploit	5 200,00 €			5 200,00 €
040	Opération ordre transfert	39 039,98 €	38 963,58 €		76,40 €
041	Opération patrimoniale	4 184,00 €	3 198,00 €		986,00 €
10222	Fonds de compensation TVA	19 200,00 €	19 282,00 €		-82,00 €
16	Emprunts et dettes	2 000,00 €			2 000,00 €
TOTAL		78 898,92 €	70 718,52 €	- €	8 180,40 €
FONCTIONNEMENT					
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	Réalisé	Engagé	DISPONIBLE
002	Déficit antérieur reporté				- €
011	Charges à caractère général	604 096,87 €	537 876,81 €	17 513,68 €	48 706,38 €
012	Charges de personnel	635 185,00 €	624 932,42 €		10 252,58 €
022	Dépenses imprévues	3 025,89 €			3 025,89 €
023	Virement à la section d'investi	5 200,00 €			5 200,00 €
042	Opérations ordre transfert	39 039,98 €	38 963,58 €		76,40 €
65	Autres charges de gestion	147 800,00 €	122 940,02 €	5 945,00 €	18 914,98 €
66	Charges Financières	1 700,00 €	1 682,23 €		17,77 €
TOTAL		1 436 047,74 €	1 326 395,06 €	23 458,68 €	86 194,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES					
FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	Réalisé	Engagé	DISPONIBLE
002	Résultat reporté	51 194,74 €	51 194,74 €		- €
013	Attenuations de chages	68 293,00 €	40 980,18 €		27 312,82 €
042	Opération ordre transfert	8 300,00 €	8 300,00 €		- €
70	Redevances	303 260,00 €	315 375,72 €		- 12 115,72 €
74	Dotations, subventions	996 800,00 €	971 432,54 €	2 673,31 €	22 694,15 €
75	Autres produits de gestion	- €	1,06 €		- 1,06 €
77	Produits exceptionnels	8 200,00 €	14 758,06 €		- 6 558,06 €
TOTAL		1 436 047,74 €	1 402 042,30 €	2 673,31 €	31 332,13 €

CIAS BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT 2019

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	1 349 853,74 €	1 353 520,87 €	3 667,13 €
INVESTISSEMENT	65 049,49 €	61 443,58 €	- 3 605,91 €
	+	+	+
Fonctionnement report N-1 (002)		51 194,74 €	
Investissement report N-1 (001)		9 274,94 €	
	=	=	=
Fonctionnement	1 349 853,74 €	1 404 715,61 €	54 861,87 €
Investissement	65 049,49 €	70 718,52 €	5 669,03 €
TOTAL CUMULE	1 414 903,23 €	1 475 434,13 €	60 530,90 €
Investissement RAR	2 507,00 €		- 2 507,00 €
TOTAL	1 417 410,23 €	1 475 434,13 €	58 023,90 €

CIAS BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE :

RESULTAT 2019

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	92 590,96 €	76 123,26 €	- 16 467,70 €
INVESTISSEMENT	24 693,21 €	59 766,09 €	35 072,88 €
	+	+	+
Fonctionnement report N-1 (002)		3 860,33 €	3 860,33 €
Investissement report N-1 (001)	7 353,01 €		- 7 353,01 €
	=	=	=
Fonctionnement	92 590,96 €	79 983,59 €	- 12 607,37 €
Investissement	24 693,21 €	59 766,09 €	35 072,88 €
TOTAL CUMULE	117 284,17 €	139 749,68 €	22 465,51 €
Investissement RAR	22 165,84 €		- 22 165,84 €
TOTAL	139 450,01 €	139 749,68 €	299,67 €

Le CIAS: une multiplicité de liens avec le public

Le rapport d'activité 2019 a fait un focus sur l'accueil du public; l'exigence de qualité que l'équipe s'est fixée est la clef de voûte de tout travail d'accompagnement. Les agents du CIAS se rendent aussi au domicile des demandeurs.

Des visites à domicile s'effectuent tout au long de la semaine par les travailleurs sociaux au profit de personnes dont la mobilité est rendue difficile pour différentes raisons. Ce sont des temps bien spécifiques. Aller au domicile c'est aller vers son public mais plus encore c'est entrer dans son intimité.

Le CIAS est le seul service de la collectivité à gérer différents liens avec le public : le recevoir, l'accueillir sur un espace public à usage privé moyennant une redevance quotidienne (Aire des Gens du Voyage), aller au domicile pour accompagner l'accès aux droits ou proposer un service de restauration, gérer des domiciles en qualité de bailleur (Résidence Autonomie du Plantier) et avoir un public de locataires supposément autonome mais auprès de qui des animations doivent être proposées, gérer des hébergements de jeunes pour accompagner et résoudre des difficultés d'insertion (Logement dans le cadre de l'ALT, Allocation Logement Temporaire)

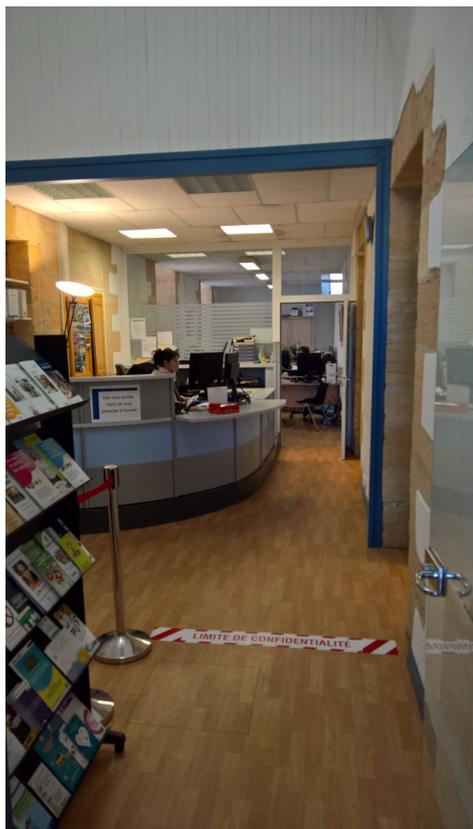
Le lien du CIAS avec son public est donc un lien multiple, sans cesse en réflexion. Il est un lien de prestation gratuite, mais aussi un lien de service payant, et il est incarné par une petite équipe de professionnels forcément polyvalents. Ils doivent s'adapter à ces différents registres.

Entre distance et proximité, entre nécessité de contrôle et risque d'intrusion, entre secret professionnel et informations partagées dans l'intérêt de la personne, les professionnels du CIAS interrogent fréquemment leur éthique , leur posture.

C'est aussi pourquoi les violences commises à l'égard des professionnels du CIAS où des partenaires ont été particulièrement choquantes. Au quotidien il existe bien sûr des tensions à l'accueil : conséquences de la détresse, de l'angoisse, de l'attente, de la difficulté à gérer une frustration par rapport à une réponse, elles sont réglées par l'équipe sans interventions extérieures. Le cadre de travail, l'intégrité de chacun ne s'en trouve pas bouleversés mais un peu ébranlés.

Les menaces directes, voies de fait ont une tout autre résonance sur des professionnels soucieux de la qualité de l'écoute qu'ils fournissent. Elles viennent altérer pour un temps la sécurité intérieure qui permet d'accueillir et d'écouter. Un ensemble d'éléments contribuent à ce sentiment. Ils sont verbaux grâce aux messages que chacun délivrent, non verbaux grâce au timbre de voix, à l'aménagement de l'environnement, des bureaux, au respect des horaires, à la confidentialité. Ils sont aussi déontologiques et éthiques : le respect de la personne, de ses possibilités de choix quels que soient son âge, sa condition et ses aptitudes...

ACCUEIL DES PUBLICS



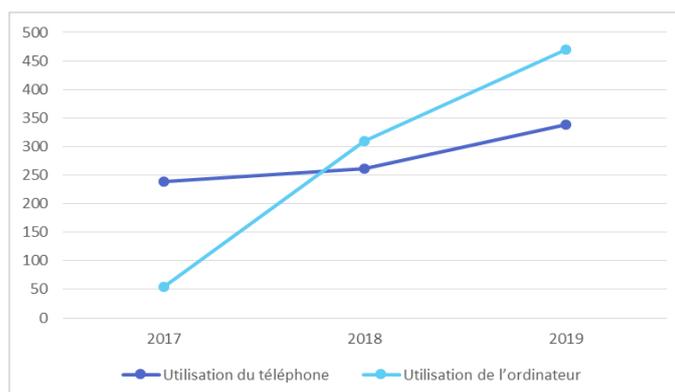
Accueil du public	2017	2018	2019
		12 818	13 135
Accueil physique	7 564	7 247	8 109
Accueil téléphonique	5 254	5 888	5 936

<u>Dossiers instruits à l'accueil</u>	2018	2019
Cartes Sésame	69	44
Passages domiciliation	1 010	1 091
Téléphone public/ internet	261	808
Rechargement / accueil AGDV	113	29
Cartes Sarlat bus, Résidents, dossiers ONAC	47	33

Souhaitant lutter contre la fracture numérique et les risques de non recours qu'accroissent l'usage de nouveaux outils technologiques le CIAS met à disposition du public un téléphone fixe et un ordinateur afin de faciliter l'accès aux démarches en ligne. Pendant le premier semestre 2019, le CIAS disposait aussi d'un jeune en mission de service civique pour compléter ces dispositions. Ce besoin est de plus en plus prégnant et le CIAS doit intégrer ces aspects dans l'écoute et la prise en charge de son public .

En chiffres:

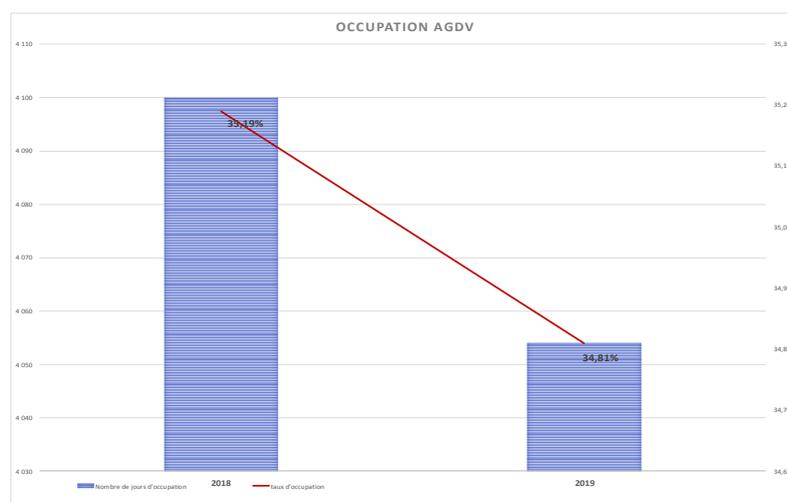
	2017	2018	2019
Utilisation du téléphone	238	261	338
Utilisation de l'ordinateur	54	309	470



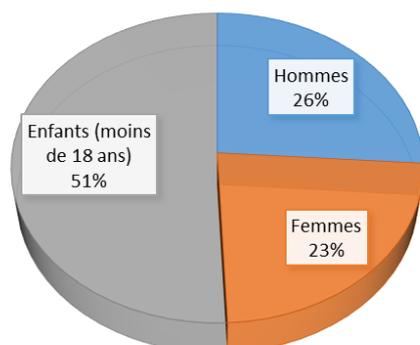
Aire des Gens du Voyage (AGDV)

L'aire des gens du voyage de Rivaux est constituée de 16 emplacements correspondant à 32 places de caravanes.

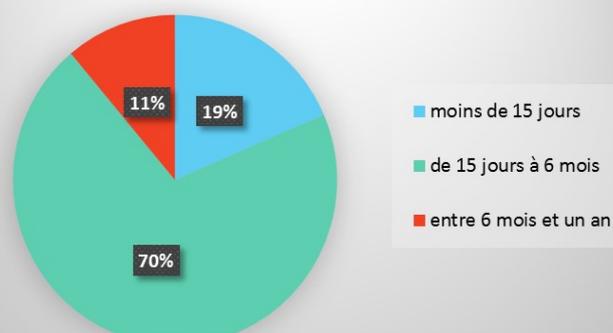
<u>Aire des gens du</u>	2018	2019
Nombre de jours d'occupation	4 100	4 054
Taux d'occupation (%)	35,19%	34,81%
Recettes des droits d'occupation	1 771,60 €	2 752,20 €
Consommation d'eau (m ³)	951	986,94
Eau : montant perçu	955,11 €	1 647,84 €
Consommation d'électricité (kw/h)	105 342	152 557
Electricité : montant perçu	1 553,00 €	1 745,20 €
Dépenses de travaux d'entretien	60 799,80 €	24 364,45 €
Subvention : C. Départemental + CAF	32 398,06 €	30 957,94 €



PERSONNES PRÉSENTES SUR L'AGDV EN 2019



Durée du séjour sur l'AGDV en 2019



AIDE SOCIALE LEGALE

PRINCIPES GENERAUX

Les CIAS ont l'obligation d'instruire les demandes d'aide sociale et de les transmettre aux institutions concernées comme le Conseil Départemental (Art 137 du code de la famille et de l'aide sociale).

Les attributions obligatoires (art L264-1 à L 2649 et D264-1 CASF) sont constituées de:

- ◆ procédure de domiciliation, L123-5 et L131-1 CASF ,
- ◆ instruction des demandes d'aide sociale légale,
- ◆ aide médicale de l'état,
- ◆ CMU,
- ◆ lutte contre les exclusions.

Le CIAS constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale ou facultative résidant sur le territoire de la communauté de communes. Les informations nominatives contenues dans ce fichier sont protégées par le secret professionnel (L261-4 CASF).

Ces dossiers sont instruits par **l'ensemble des travailleurs sociaux** de l'établissement et sont donc transversaux au service.

Dossiers d'aide sociale instruits par le CIAS	2017	2018	2019
APA	109	109	80
EHPAD	33	37	43
FIPS	6	4	10
Hébergement - Foyer	13	18	19
Accueil de jour	5	2	1
Aide ménagère invalidité	6	6	7
S.A.V.S. (Service à la vie Sociale)	2	12	10
ASPA (allocation de Solidarité pour per-	35	17	23
Dossiers MDPH	56	36	17
	265	241	210

En 2019, on constate une baisse significative des instructions des dossiers APA (144 dossiers instruits en 2016; 109 en 2017 et 2018; seulement 80 en 2019) et MDPH (49 dossiers constitués en 2016; 56 en 2017; 36 en 2018 et uniquement 17 en 2019). Il faudrait pouvoir recouper ces données avec celles des partenaires du territoire (conseil départemental par exemple) pour voir s'il s'agit d'un glissement d'opérateur ou si les personnes sont plus autonomes pour remplir ces dossiers seules (ou avec l'aide de leurs proches).

ELECTION DE DOMICILE

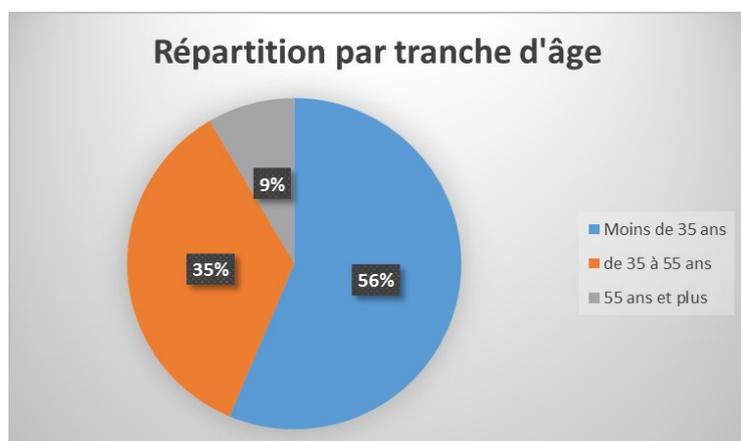
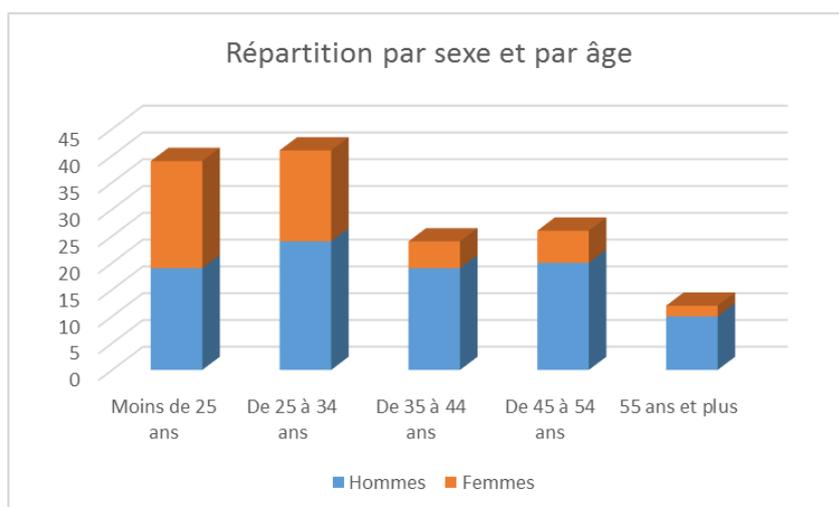
La domiciliation, appelée également *élection de domicile*, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations (ex: délivrance de la carte d'identité; inscription sur les listes électorales). La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable. Elle prend fin:

- ◇ Sur demande du bénéficiaire
- ◇ En cas de départ du territoire d'intervention du CIAS
- ◇ En cas de non présentation pendant plus de 3 mois consécutifs (sauf absence justifiée).

En 2019, 1091 passages à l'accueil ont concerné l'élection de domicile et 2463 courriers ont été traités (2365 en 2018) ; 142 attestations ont été délivrées; 19 renouvelées et 88 personnes ont été radiées.

	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	19	20	39
De 25 à 34 ans	24	17	41
De 35 à 44 ans	19	5	24
De 45 à 54 ans	20	6	26
55 ans et plus	10	2	12
Total	92	50	142

Répartition des personnes concernées pour une demande de domiciliation en 2019, par tranche d'âge et par sexe.



Les données 2019 sur la domiciliation mettent clairement en évidence le besoin de ce service pour les moins de 35 ans. Les jeunes du territoire se trouvent de plus en plus dans l'incapacité de se loger, ce qui peut engendrer par ailleurs d'autres difficultés notamment celles relatives à l'insertion sociale et professionnelle, avec des risques d'errance et de marginalisation.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL Et AIDES FACULTATIVES

“Il paraît que la crise ça rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Moi je vois pas en quoi c’est une crise, ça a toujours été comme ça “Coluche

PRINCIPES GENERAUX DE L’AIDE SOCIALE FACULTATIVE

A la différence de l’aide sociale légale, l’aide sociale facultative n’a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du Conseil d’Administration du CIAS. L’aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d’aides légales ou extra-légales.

Il convient d’établir une distinction entre :

- Le secours qui s’exprime dans l’urgence :

Le CIAS peut soutenir l’accès et le maintien dans le logement (impayés d’énergie, assurance, loyer...) mais aussi l’accès aux soins, aux droits, au transport, aux vacances... et favoriser ainsi l’insertion.

Les dossiers des demandeurs après avoir été constitués par des travailleurs sociaux (du CIAS ou des partenaires) font l’objet d’un examen et d’une décision de la commission consultative. Composée d’élues (Mmes Lamothe Solange, Lascombe Christine, Lindström Mellys, Margat Marie-Louise, Messignac Clotilde, Soumeyrou Colette, Vidal Valérie), cette commission se réunit une fois par semaine.

- L’aide qui peut intervenir après une période d’instruction du dossier .

Le CIAS peut intervenir sous différentes formes :

- * Prestations non remboursables (facture énergie, eau, assurance, loyer...),
- * Prestations en nature (chèques d’accompagnement personnalisés).

Accordés généralement dans le cadre de l’urgence à des personnes momentanément privées de ressources, les secours permettent de faire face aux besoins élémentaires du quotidien.

Ces dossiers sont instruits par l’ensemble des travailleurs sociaux de l’établissement et examinés en commission consultative.

SECOURS

La nature des ressources des demandeurs :

12,8 % de personnes au chômage, 17.9 % attributaires du RSA, et 11,4% de salariés.

34.7 % de retraités . Les 3 premiers indicateurs sont stables, mais la proportion de retraités demandeurs d’une aide au CIAS a comme nous l’avions craint fortement progressé.

Composition familiale des demandeurs :

Une majorité de personnes seules : 43.1 % célibataire et 8.9 % personnes divorcées, 9,1 personnes séparées. Ces proportions sont stables.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 1/2

Le CIAS a construit en 2017 un outil statistique propre à l'ensemble de son activité. Il permet, en temps réel, d'avoir une lecture de l'activité d'accompagnement social. Les pourcentages indiqués sont référés à la file de foyers suivis en 2019 par les travailleurs sociaux : 781

Caractéristiques du public	2019
Nombre de foyers suivis	781
Nombre de rendez-vous	2262

Sexe	
F	55.3 %
M	44.7 %
Total	100%

Age	%
<= 25 ans	12.6
Entre 26 et 40	21.7
Entre 41 et 59	27.3
Entre 60 et 69	14.1
Entre 70 et 79	7
Entre 80 et 89	11.8
>=90	5.6
Total	100%

Situation familiale	%
Célibataire	43.1
Marié	21.1
Divorcé	8.9
Séparé	9.1
Veuf	11.6
Concubin	5.9
NC	0.4
Total	100%

Statut d'occupation	%
Locataire parc privé	28.8
Locataire parc public	23.7
Hébergé	16.1
Propriétaire occupant	21.3
Autre	2.1
Sous locataire	0.2
Sans domicile	7.3
NC	0.6
Total	100 %

Statut	%
Chômeur	12.8
RSA	17.9
Retraité	34.7
Salarié	11.4
AAH	5.3
Invalidité	3.3
Sans statut	8.8
Maladie	2.5
Indépendant	2.1
Intérimaire	0.1
Etudiant	0.3
Formation	0.7
Total	100 %

Nombre d'enfants à charge	%
Aucun	66.5
1	13
2	12.1
3	6.4
4	0.7
5	1.1
6 et +	0
NC	0.2
TOTAL	100 %

Orienté par	Nbre
CESF du CIAS	183
Bouche à oreille	73
AS du CD	65
Association caritative	4
Atelier (hébergement)	15
AS hopital	22
Itinérance	21
Mission locale	1
Elu	8
SPIP	6
CEID	1
Secrétaire de mairie	9
Pôle emploi	2
Service à domicile	3
Banque	1
Autres partenaires géronto	3
Mandataire judiciaire	12
Médecin	7
Plaquettes affiche et site internet	5
Entreprise d'insertion	1
ISIC	1
Familles	22
Total	465

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 2/2

FSL (Fond de Solidarité pour le Logement)	Nbre	Procédures d'expulsion	Nbre
Energie / Eau	27	Assignation	13
Accès	12	Commandement de quitter les lieux	7
Maintien	11	Concours force de police	2
Total	50		
Micro-crédit	Nbre	Orientation épicerie sociale	Nbre
Mobilité	16	3 mois	50
Logement	2	6 mois	5
Emploi	1	8 mois	1
Total	18	Total	56
Chèque précarité SOGEDO/VEOLIA	13		

Dispositif ALT : Insertion des jeunes (18-25 ans) par un accompagnement social lié au logement.

Cet accompagnement permet à des jeunes en difficulté, d'être logés temporairement en préparant un projet d'insertion par la formation, la professionnalisation et le logement, en relation avec les partenaires sociaux du territoire.

	2017	2018	2019
Nombre de jeunes hébergés	8	9	11
Nombre de jours d'occupation	846	851	925
Suivi fait avec partenaire	Itinérance/ MLPN	Itinérance/ MLPN	Itinérance/ MLPN
Orientation en fin d'hébergement	3 retours famille 1 hébergement associatif 1 départ autre région 3 présents au 31/12/17	4 retours famille 1 hébergement associatif 1 autre département 1 appartement autonome 2 présents au 31/12/18	2 retours famille 2 hébergés chez des amis 4 appartements autonomes 3 présents au 31/12/19

AIDES FACULTATIVES

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Ce dispositif permet l'accès à l'énergie, au gaz (transport, chauffage, cuisson) à l'alimentation., aux produits d'entretien et d'hygiène. Il est destiné aux personnes momentanément sans ressource et permet de prévenir le risque d'exclusion. Ce sont des aides accordées sur évaluation d'un travailleur social du CIAS. Ces aides correspondent à une situation de besoin immédiat.

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	2018	2019
Nombre de personnes	343	352
Coût (en €)	43 424 €	39 112 €
	126,60 €/foyer	111.11 €/foyer

CHEQUES CADEAUX

Cette initiative satisfait le public attributaire. Etablie avec un conventionnement auprès des commerces locaux , le CIAS a trouvé des processus de gestion qui permettent de pérenniser cette action.

CHEQUES CADEAUX	2018	2019
Nombre de personnes	351	342
Coût total	20 655 €	19 965 €
	58,84 €/foyer	58,38 €/foyer

TICKETS PATINOIRE	2019
Nombre de foyers attributaires	89 (154 enfants)
Coût total	975 €

SECOURS, AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE

Nature de l'aide	Nbre	% / file active du CIAS
Energie	65	45 %
Mobilité	24	17 %
Logement	19	13 %
Administratif	16	11 %
Santé	7	5 %
Enfance	10	7 %
Autres	4	3 %
Budget	réalisé	138.82 € / Foyer / an
	20 128,86 €	

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

Pour l'année 2019, dans le cadre de sa politique menée en faveur des seniors de son territoire, le CIAS SPN a maintenu et renforcé les actions de prévention de la perte d'autonomie (ateliers : prévention de la chute, mémoire, sophrologie, etc...). Grâce à une convention de partenariat avec les Caisses de Retraite (CARSAT, MSA, CLDSSTI) les programmes proposés se sont déployés sur les différentes communes en fonctions des effectifs inscrits. Afin de rendre ses actions plus lisibles et d'en favoriser l'accès, le CIAS a réalisé une plaquette d'information et de communication Elle va être diffusée en grand nombre auprès du public ciblé.

Pour le développement des actions de prévention auprès des seniors, le CIAS a conventionné dans le cadre d'un programme de prévention avec la CARSAT, la MSA et la Caisse Locale de Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants d'Aquitaine (CLDSSTI). 16 654€ ont été attribués.

A noter : l'augmentation des demandes pour « les ateliers cuisine ». Ces derniers se déroulent dans un esprit très convivial et abordent des thématiques liées à la santé (prévention cardiaque, diabète, cuisine sans sel, etc...) tout en initiant ou en éduquant les participants à des notions d'équilibre alimentaire mais aussi budgétaire. Encadrés par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CIAS ils font également l'objet d'interventions de professionnels extérieurs (équipe d'éducation thérapeutique du CH de Sarlat, ergothérapeute).

Etude de territoire : l'accroissement de la population des seniors impacte directement les services concourant au maintien à domicile (SAD, SSIAD, cabinet infirmier) qui se trouvent en difficulté pour répondre notamment à des aides à la toilette et à l'habillage mais également pour renforcer les plans d'aides existants. Des difficultés de recrutement de personnel ne permettent plus aux SAAD d'assurer l'absolue continuité des prises en charges. Des discontinuités se font jour, les familles s'en plaignent, les usagers nous en font part et c'est un secteur très en difficulté qui, comme dans de nombreux territoires, apparaît aux acteurs de la gérontologie. Cette situation a mobilisé le CIAS. L'étude d'un projet de transfert du service d'aide à domicile du sarladais au sein du CIAS a été menée. La mise en œuvre de ce projet n'est pas d'actualité pour l'instant.

Les points forts : très à l'écoute de ses publics, les équipes du CIAS SPN se questionnent sur les améliorations possibles. Les agents adaptent leurs pratiques professionnelles et se forment régulièrement afin de contribuer au maintien d'un service public de qualité.

TAXI seniors : convention avec les entreprises locales de taxi. Prestation destinée à **améliorer la mobilité des seniors sur le territoire CCSPN**.

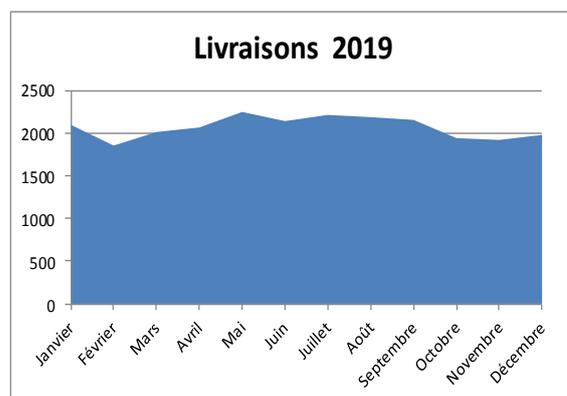
- ◆ 246 trajets réalisés, 75 clients
- ◆ Coût de la prestation : 3376€

Restauration à domicile: Préserver et maintenir l'autonomie de la personne à son domicile

Le service de portage de repas à domicile livrait 101 clients au mois de décembre 2019 . Il a livré 24 803 repas et enregistré 63 nouvelles demandes et 74 fin de service (arrêt volontaire, installation en institution, hospitalisation , décès).

Le nombre de modification des commandes (754) est un indicateur de la vulnérabilité des usagers. Les bénéficiaires dont la moyenne d'âge est de 82 ans peuvent être hospitalisés (baisse des effectifs sur la période hivernale). Le recours à cette protection est souvent ponctuel.

Afin de mieux connaître les attentes, un questionnaire de satisfaction a été soumis à notre clientèle. Les résultats de ce dernier contribueront à fixer les orientations futures et à les mettre en place au second semestre 2020.



	2018	2019
Nouveaux dossiers	82	63
Nombre de commissions	27	27
Nbre de modifications des commandes	565	754
Nbre de facturations/encaissements	2364	2202
Nombre de clients du service	285	101
Nombre moyen de repas par jour	70	68
Facturation de la prestation	261 292,16 €	290 841,83 €
Participation de l'utilisateur	256 128,25	255 157,65 €
Coût moyen du repas	10,25	11,73 €
Nombre de repas portés annuellement	25 499	24 803
Age moyen des clients	89 ans	82 ans

AGENDA du CIAS en 2019

JANVIER :

Après-midi culturelle des Séniors
Intégration des normes RGPD à la gestion de l'Aire des Gens du Voyage
Journée éco-énergie à Temniac
Bilan Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le CD 24
Début de la procédure d'évaluation interne à la Résidence Autonomie du Plantier

FEVRIER :

Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie du Plantier

MARS:

Journée éco-énergie à Marquay

AVRIL:

Construction du dossier de demande subvention CARSAT
Formation Sécurité Incendie à la Résidence Autonomie du Plantier
Atelier cuisine mobile en partenariat avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT)
Fin d'étude pour le projet de transfert du SAAD du Sarladais
CVS Résidence Autonomie du Plantier

MAI :

Début des travaux de restructuration des espaces verts à la Résidence Autonomie du Plantier et sur l'Aire des Gens Du Voyage
Atelier cuisine mobile en partenariat avec l'ASEPT

JUIN:

Atelier cuisine « prévention diabète » en partenariat avec la Cellule d'éducation thérapeutique du Patient de l'hôpital de Sarlat (CETP)
Journée répit des aidants à Martel
Sortie des locataires de la Résidence Autonomie du plantier au salon du chocolat
Atelier cuisine mobile à la Résidence Autonomie du Plantier

AGENDA du CIAS en 2019

JUILLET:

Bus numérique CARSAT

Réfection du parking de la Résidence Autonomie du Plantier

SEPTEMBRE :

Journée éco-énergie avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Participation au Grenelle des violences conjugales -

Atelier cuisine au Tiers lieu « la Pelle aux Idées »

Journée répit des aidants à Beynac (Gabarres)

Début des Ateliers de Réflexologie/Sophrologie avec CARSAT

Installation d'une permanence sur site pour la gestion des redevances mensuelles des voyageurs

OCTOBRE:

Rentrée de l'Atelier numérique pour les Séniors

Réunion partenariale sur l'aide alimentaire et l'actualité des acteurs sociaux du territoire

Atelier cuisine en partenariat avec une ergothérapeute sur le thème « bien dans sa cuisine »

Semaine partenariale « Bien vieillir et alors? » maladie d'Alzheimer

CVS Résidence Autonomie du Plantier

Atelier cuisine prévention diabète en partenariat avec la CETP

NOVEMBRE:

Séance « Bien vivre chez soi » CASSIOPEA

Début de la campagne des chèques cadeaux en partenariat avec les commerces locaux

Atelier cuisine au Tiers lieu « la Pelle aux Idées »

Election des représentants du CVS de la Résidence Autonomie du Plantier

DECEMBRE:

Atelier cuisine prévention diabète

Visite commission de sécurité à la Résidence Autonomie du Plantier

Atelier cuisine au Tiers lieu « la Pelle aux Idées »

RESIDENCE AUTONOMIE DU PLANTIER

Depuis maintenant 2 ans, le CIAS SPN gère la Résidence Autonomie du Plantier. Située à proximité du centre-ville, cette structure est destinée à accueillir des personnes âgées (seule ou en couple), autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles. Composée de 15 logements (14 T1 bis et 1 T3), la résidence permet aux locataires :

- ◆ de continuer à vivre de façon indépendante,
- ◆ de bénéficier d'un environnement plus sécurisant,
- ◆ d'utiliser des services collectifs (restauration, animations, blanchisserie, ménage....)
- ◆ d'avoir un loyer modéré.

Pour l'année 2019, nous avons enregistré 3 départs (3 entrées en EHPAD).

Les effectifs de fin d'année sont de 16 locataires dont 1 couple qui occupe le seul T3 de cette Résidence. L'âge moyen des résidents est de 80 ans et 7 mois et la durée moyenne de séjours est de 2 190 jours par personne (soit 5 ans et 11 mois). Nous avons une forte représentation de femme avec 80 % des effectifs (12 femmes) contre 20 % d'hommes (3 hommes). Actuellement les évaluations annuelles du niveau de dépendance (coefficient nommé GIR) sont de :

- 4 personnes en GIR 4 (personnes n'ayant pas de problème pour se déplacer mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour la préparation des repas).
- 1 personne en GIR 5 (les personnes qui peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques : préparation des repas, ménage...).
- 6 personnes en GIR 6 (personnes autonomes pour tous les actes importants de la vie courante)

1 logement est occupé par un jeune en situation d'insertion professionnelle (- de 25 ans) dans le cadre des convention ALT (Allocation logement Temporaire) signées avec l'Etat.

Avec la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, le CIAS a contracté un CPOM (Contrat Pluri Annuel d'Objectif et de Moyen) avec le Conseil Départemental de Dordogne. Depuis 2016, le montant alloué annuellement enregistre une augmentation constante :

année	Montant accordé	
	montant par apt	Total global
2016	229,00 €	3 435,00 €
2017	351,73 €	5 275,95 €
2018	355,44 €	5 331,60 €
2019	437,44 €	6 561,66 €

Cette aide financière vient soutenir les structures qui doivent, en contrepartie, proposer des actions de prévention et de lutte contre la perte d'autonomie. Ainsi la Résidence Autonomie du Plantier a proposé pour l'année 2019, des ateliers de sports adaptés (20 séances sur la thématique de l'équilibre) des ateliers numériques afin de lutter contre la fracture numérique, des ateliers manuels occupationnels (les résidents contribuent par leurs réalisations à l'embellissement des lieux communs – décoration du hall d'entrée et du petit salon) des sorties thématiques et culturelles. En tout, ce sont 76 séances de 2 heures en moyennes qui ont été proposées.



Le CIAS répond aussi à des appels à projets afin d'obtenir des aides financières qui contribuent à la réalisation de travaux d'investissement. La CARSAT a ainsi soutenu des travaux d'investissement importants :

- Installation d'un portail sécurisé avec digicode individuel permettant l'ouverture à distance.
- Changement de fenêtres avec installation de volets roulants solaires.
- Changement de la robinetterie de tous les appartements.
- Installation d'un chalet en bois destiné au factotum pour stockage du matériel d'entretien et réalisation de petits travaux.
- Sensibilisation aux risques d'incendie et révision de la signalétique liée au plan d'évacuation.
- Réfection du parking et de la signalétique extérieure.

La Résidence se modernise. Le confort et la sécurité des locataires sont des préoccupations quotidiennes du CIAS et les recherches d'opportunités de financement des projets doivent s'intensifier pour poursuivre les investissements nécessaires à la bonne marche de cette structure.

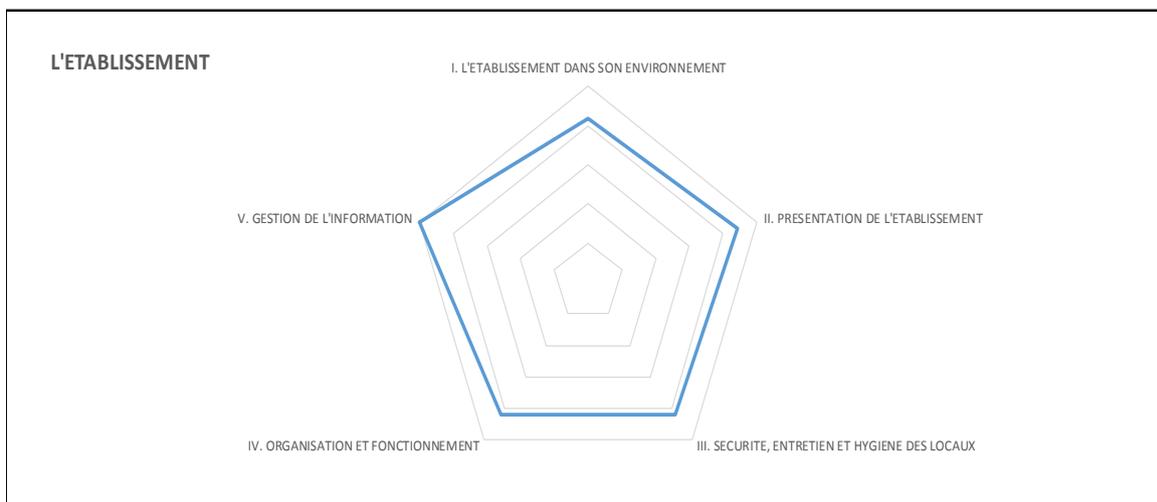
Evaluation Interne à la Résidence Autonomie

Enfin, les Résidences Autonomie étant soumises à des agréments renouvelables, une évaluation interne a été réalisée et transmise aux instances de tutelle (Conseil Départemental). Cette évaluation a permis de faire un inventaire complet des différents équipements et fonctionnements. Elle va permettre d'orienter les actions prochaines à mener afin de répondre aux attentes légales. Cette évaluation servira de référentiel à l'évaluation externe qui devra être effectuée par un consultant auditeur externe d'ici 2 ans.

SYNTHESE

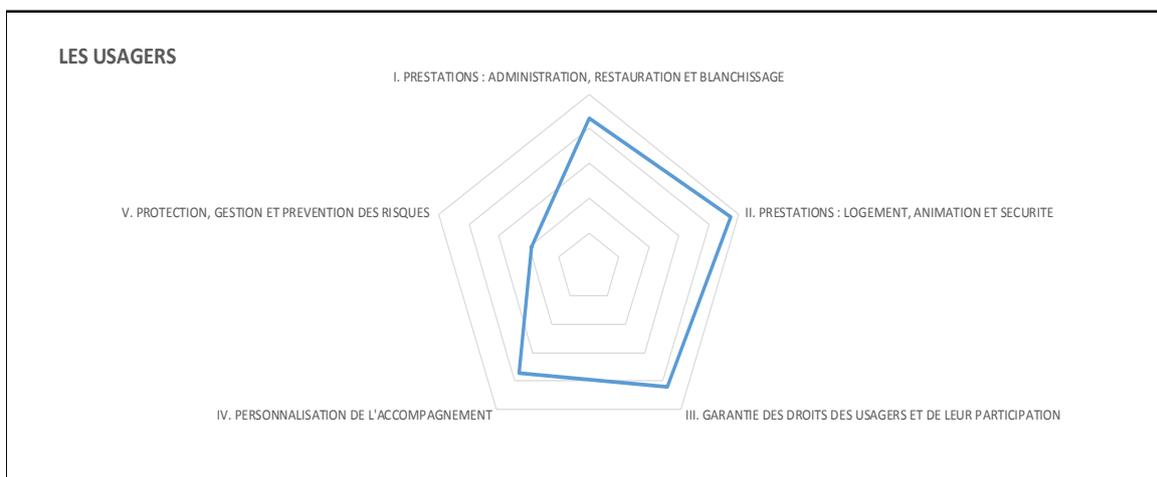
L'ETABLISSEMENT

I. L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT	83,3%
II. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	88,6%
III. SECURITE, ENTRETIEN ET HYGIENE DES LOCAUX	84,0%
IV. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	83,8%
V. GESTION DE L'INFORMATION	100,0%



LES USAGERS

I. PRESTATIONS : ADMINISTRATION, RESTAURATION ET BLANCHISSAGE	86,0%
II. PRESTATIONS : LOGEMENT, ANIMATION ET SECURITE	94,7%
III. GARANTIE DES DROITS DES USAGERS ET DE LEUR PARTICIPATION	84,4%
IV. PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	75,0%
V. PROTECTION, GESTION ET PREVENTION DES RISQUES	38,5%



CONCLUSION

*“La vraie générosité envers l’avenir consiste à tout donner au présent “
Albert CAMUS*

Des perspectives dans le champ de l’action sociale locale.

Le CIAS Sarlat-Périgord noir anime une politique de lutte contre l’exclusion, de prévention, de développement social local et de coordination des acteurs locaux du secteur social. Il a fait face à un accroissement significatif de la demande en 6 années (6000 personnes reçues en 2013, 14 000 en 2019) , à une évolution des besoins, une fragilisation d’une partie croissante de la population et a tenté de développer des réponses adaptées et innovantes pour répondre au mieux à ces évolutions.

L’action du CIAS SPN tient aussi compte des contraintes budgétaires pesant sur la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, de l’accroissement de la démographie des seniors, de l’accroissement de la précarisation de la population active (droits Pôle Emploi plus longs à obtenir...), de la population des actifs dont les ressources s’affaiblissent face à un renchérissement énergétique , des contraintes de mobilité allant croissant et d’une population de jeunes apparaissant aux acteurs médico-sociaux plus souvent fragilisée (le nombre croissant de domiciliations administratives en est peut être un indicateur pertinent).

Le CIAS a également en point de mire la fracture numérique qui affecte une partie importante de son public et le rend tout à la fois captif de l’accompagnement et anxieux face à un univers non maîtrisé. Les plates-formes digitales permettent une gestion très rapide des droits mais déshumanisent cet accès et les populations précaires en sont les victimes. Elle recherchent des interlocuteurs. Les professionnels du CIAS sont là très directement sollicités et doivent faire évoluer nombre de leurs outils et méthodes en regard de ces besoins nouveaux.

Ces contextes et situations accroissent les tensions. Face à la crise qui traverse la société en accentuant les risques de précarisation, le CIAS reste mobilisé dans la lutte contre les inégalités et les différentes formes de précarité. Nous pouvons dire au terme de 6 années d’évolution de la file active du CIAS que l’action sociale locale est affectée par la combinaison de 2 problématiques:

- * Un contexte économique et social dont les plus fragilisés sont les premières victimes et
- * Des modernisations institutionnelles qui augmentent les responsabilités individuelles.

Cette complexification comporte le risque d’une crise de l’accueil comme de l’accompagnement social (lassitude, burn out...). Le sentiment d’impuissance professionnelle s’accroît face aux situations poly-problématiques pour lesquelles les réseaux, construits depuis de nombreuses années, sont de moins en moins efficaces au regard des rigidifications procédurales associées au traitement numérique des droits. Dans la gestion d’un établissement ce sont ces tensions qui doivent, au quotidien être prises en considération pour maintenir une qualité d’accueil et d’accompagnement constante.

Ce contexte requiert la consolidation constantes des axes de travail de l’action sociale. Ils sont autant de caps à maintenir résolument:

- * Garantir et améliorer l’accueil du public.
- * Soutenir l’accès aux droits
- * Optimiser les modes d’accompagnement en renforçant notamment les interventions collectives dont chacun s’accorde à reconnaître le caractère dynamisant pour certaines difficultés.
- * Renforcer les fonctions de pilotage, de management et de coordination en organisant progressivement une collégialité des responsabilités, une participation des usagers, une renforcement de la dynamique partenariale autour de projets co-construits voire co-gérés.